



COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2013

Principales décisions du Président et du Bureau

Décisions prises dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil de communauté.

Conventions / Contrats / Divers

- Convention tripartite n° CF/2013/055 relative aux travaux de raccordement de la piscine Intercommunale du Pic Saint-Loup aux réseaux d'électricité publique et d'éclairage public - « Annexe financière modifiée » signée avec Hérault Energies. Suite à l'achèvement des études réalisées par Hérault Energies, le plan de financement relatif aux travaux d'électrification de la piscine intercommunale est revu à la baisse, la participation de la Communauté de communes passant de 48 277,48 € à 42 280,80 € TTC.
- Conventions pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs au droit des sols signées, pour certains actes, avec les communes de Combaillaux et Murles.
- Reconduction de la convention relative aux prestations médicales d'expertise – Médecin conseil pour le service Téléalarme-Téléassistance 2014, signée avec le Docteur Cécile MAURI. La convention est reconduite pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.
- Convention d'utilisation des équipements sportifs - saison 2013-2014 signée avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). La Communauté de communes met à disposition de l'UNSS, à titre gratuit, les terrains de grand jeu enherbé et d'entraînement enherbé situés sur la commune de Saint-Clément-de-Rivière, pour l'organisation de manifestations sportives une à deux fois pendant la période.
- Convention d'utilisation des équipements sportifs saison 2013-2014 signée avec le Rugby Club Prades Pic Saint-Loup (RCPSSL). La CCGPSL met à disposition du RCPSSL, à titre gratuit et de manière ponctuelle, le terrain de grand jeu en pelouse synthétique situé sur la commune des Matelles, pour l'organisation de manifestations sportives.
- Convention d'utilisation des équipements sportifs – saison 2013-2014 signée avec le Centre de Rééducation Motrice du Docteur STER. L'équipement est mis à la disposition du Centre pour la période allant du 1^{er} septembre 2013 au 30 juin 2014,

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 9 h 30. Le montant de la mise à disposition est fixé à 30,00 € TTC l'heure d'utilisation, auxquels s'ajoutent 17 € TTC l'heure d'éclairage du terrain.

- Convention d'utilisation des équipements sportifs – saison 2013-2014 signée avec le Comité Régional du Sport Universitaire (CRSU). L'équipement est mis à la disposition du CRSU pour la période allant du 1^{er} septembre 2013 au 30 juin 2014, les lundis de 18 h 30 à 20 h 30 et les mercredis de 20 h 30 à 22 h 30. Le montant de la mise à disposition est fixé à 18 € TTC l'heure d'utilisation, auxquels s'ajoutent 17 € TTC l'heure d'éclairage du terrain.
- Convention de séjour n°868-290 - réservations ski / vacances mars 2014 signée avec Vacances & Vous « Les écrans d'azur » à Pelvoux pour l'organisation d'un séjour au ski du 10 au 14 mars 2014 pour 54 enfants du territoire. Le coût du séjour s'élève à 9 441,75 €.
- Conventions d'autorisation de passage signées avec les propriétaires et avec la commune de Guzargues pour le sentier de randonnée pédestre, dénommé « Le Sentier du Feu » suite à l'incendie de 2010. Ceux-ci autorisent la Communauté de communes à aménager le sentier de randonnée pédestre et à l'ouvrir au public. La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa date de signature et renouvelable par reconduction expresse pour des périodes de même durée.
- Convention d'autorisation de passage signée avec la commune de Sainte-Croix de Quintillargues pour le sentier de randonnée dit « Sentier des Charbonnières ». La commune, propriétaire de la parcelle concernée, autorise la Communauté de communes à aménager la continuité du sentier de randonnée pédestre et à l'ouvrir au public. La convention est établie pour une durée de 5 ans à compter de sa date de signature, et renouvelable par reconduction expresse pour des périodes de même durée.
- Convention d'aide financière n°2013-2228 signée avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. La convention précise les dispositions financières, ainsi que les modalités de paiement d'une aide financière de l'Agence de l'eau d'un montant de 25 000 €, attribuée dans le cadre de l'étude d'impact et de suivi piézométriques réalisée sur la commune de Saint-Clément-de-Rivière. La convention est valable 2 ans à compter de sa date de signature par l'Agence, avec un terme fixé au 26 septembre 2015.
- Conventions de mise à disposition permanente de matériel – Illumination de Noël 2013 signées avec les communes de :
 - Fontanès, pour un montant de 201,37 €,
 - Buzignargues pour un montant de 583,46 €,
 - Mas-de-Londres pour un montant de 565,92 €.

Pour mémoire, la Communauté de communes met à la disposition des communes qui le souhaitent, du matériel d'illumination de Noël : le coût de cette mise à disposition s'élève à 20 % du montant total du matériel emprunté par la commune. La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa date de signature.

Baux

- Bail administratif 2013/2016 – Atelier de verrier situé sur la commune de Vacquières signé avec Monsieur Guillaume Domise. Le bail est conclu pour une durée de 36 mois non renouvelable, pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2016.

L'occupant s'engage à régler une redevance mensuelle de 325,65 € HT pour un local d'une superficie de 79,28 m².

Marchés publics

- Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'office du Tourisme Intercommunal dans le chai de la Communauté de communes situé sur la commune des Matelles, signé avec le groupement Renata Aviani - Architecte DPLG / Céline Gal - Architecte ENSAIS / CAEP SARL (mandataire : Renata Aviani - Architecte DPLG, Montpellier), pour un montant de : 22 960 €.
- Marché de travaux pour la réalisation des accès, abords et réseaux de la piscine du Pic Saint Loup - Lot n°4 / Espaces verts – Arrosage, signé avec UPEE 7 SARL, Saint-Aunes (34) pour un montant de 66 633 € HT.

Bureau du 12 novembre 2013

- Halle du Verre - Adoption d'un tarif réduit pour les porteurs de la carte du Comité des Œuvres Sociales de l'Hérault (COS 34) et leur conjoint :
 - hors période d'exposition temporaire : 3 €/adulte
 - en période d'exposition temporaire : 5 €/adulte
 - gratuité pour les enfants mineurs jusqu'à 3 ans
- Cap sur l'Aventure – Adoption des tarifs suivants :
 - Classe de neige - école de Claret : séjour de 5 jours (du 20 au 24 janvier 2014) à la station de Pelvoux pour un groupe de 33 élèves (CM1/CM2) et une enseignante. Le coût de la prestation est de 17 160 €, soit 520 €/élève. Le Bureau décide de prendre en charge 25 % de ce coût. Le tarif demandé à l'école de Claret est donc de 12 870 €, soit 390 €/élève.
 - Classe de neige école de Sainte Croix de Quintillargues : séjour de 5 jours (du 3 au 7 février 2014) à la station de Pelvoux pour un groupe de 29 élèves et une enseignante. Le coût de la prestation est de 15 890,60 €, soit 547,95 €/élève. Le Bureau décide de prendre en charge 25 % de ce coût. Le tarif demandé à l'école de Sainte-Croix-de-Quintillargues est donc de 11 890 €, soit 410 €/élève.
 - Séjours de ski vacances d'hiver 2014 : deux séjours de 5 jours à la station de Pelvoux, l'un du 3 au 7 mars 2014 (52 enfants), l'autre du 10 au 14 mars 2014 (102 enfants). Le coût de la prestation est de 535 €/enfant. Le Bureau décide de prendre en charge 20 % de ce coût pour les enfants résidant sur le territoire de la Communauté de communes. Le tarif de la prestation est donc de :
 - 430 €/enfant pour les enfants résidant sur le territoire
 - 535 €/enfant pour les enfants résidant hors territoire
- Attribution d'une subvention de 2 200 € à l'association « J'ai rendez-vous avec vous » pour sa programmation musicale automnale :
 - soirée *Chante vigne chante vin* organisée le 3 août 2013 à Lauret
 - concert *Le cabaret du vin* organisé le 22 septembre 2013 à la bergerie de Murles

- concerts *Troubadours d'aujourd'hui*, organisées le 20 octobre 2013 à Vailhauquès et le 7 décembre 2013 aux Matelles
- Approbation d'un don financier de 500 € à l'association culturelle d'art et de loisirs de Peyrelade en remerciement de l'accueil et de la disponibilité de ses membres lors de la visite, organisée le 26 juin 2013, du château médiéval de Peyrelade en cours de réhabilitation.

Décisions du Conseil de Communauté

Marchés et conventions

Autorisation de signature - marché carburant 2014/2015

Par délibération en date du 17 septembre 2013, le Conseil communautaire a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour l'acquisition de carburant diesel pour les années 2014-2015. L'acquisition se fera par émission successive de bons de commande en vertu de l'article 77 du Code des marchés publics, avec un minimum de 260 000 litres pour une année, soit un minimum de 520 000 litres pour les 2 ans (2014-2015).

La Commission d'appel d'offres réunie le 15 novembre 2013 a attribué le marché à la société Ramond et Cie à Lodève (34) avec une remise de 3 % consentie sur le prix de vente moyen TTC du diesel en France publié par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, pendant toute la durée du marché.

Le Conseil de Communauté autorise le Président à signer le marché à bons de commandes avec cette société. Le financement de ce marché sera inscrit au budget.

| *Vote à l'unanimité*

Etude d'optimisation du réseau de déchetteries du Grand Pic Saint Loup : demande de subventions et lancement du marché

La commission Environnement a suggéré de réaliser une étude diagnostic et optimisation du réseau de déchetteries du Grand Pic Saint Loup, étude proposée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Cette étude prendrait en compte tous les aspects réglementaires et environnementaux, et serait décomposée en 3 phases :

- phase 1 : diagnostic du service actuel de déchetterie (tranche ferme),
- phase 2 : analyse des besoins et proposition de scénarii (tranche ferme),
- phase 3 : programme de travaux chiffrés pour le scénario retenu avec schéma d'aménagement (tranche conditionnelle).

Cette étude, estimée à 40 000 € TTC, peut être subventionnée à 80 % par l'ADEME et le Département de l'Hérault.

Un marché sera lancé selon la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des marchés publics et au Guide de procédure de consultation interne de la Communauté de Communes. Le financement de cette prestation sera inscrit au Budget.

Des demandes de subventions seront déposées auprès de l'ADEME et du Département de l'Hérault.

| *Vote à l'unanimité*

Elaboration d'un Programme Local de Prévention Déchets Ménagers

Depuis juillet 2013, les subventions concernant les déchets ne sont octroyées par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ou le Département de l'Hérault qu'après acceptation par la Communauté de communes du "Plan Local de Prévention".

En 2013, le Conseil Général de l'Hérault a subventionné la Communauté de communes à hauteur de 64 116 € pour l'achat de bacs ou de colonnes d'apport volontaire ou de composteurs.

Le Plan local de Prévention, d'une durée de 5 ans, se déroule de la façon suivante :

- 1^{ère} année :
 - diagnostic de territoire : un tel diagnostic a été réalisé par les services techniques de la Communauté, approuvé par la commission Environnement du 10 octobre 2013,
 - mise en place d'indicateurs sur les moyens, les réalisations, les quantités de déchets évités et les fréquentions,
 - comptabilisation et suivi de l'ensemble des flux de déchets,
- de la 2^{ème} à la 5^{ème} année, la collectivité s'engage à ;
 - développer des solutions ainsi que des pratiques pour diminuer les déchets,
 - mettre en place de nouvelles filières,
 - respecter le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des déchets non Dangereux, plan sur lequel le Conseil communautaire du 18 juin dernier a émis un avis favorable.

L'ADEME et le Département de l'Hérault étant partenaires, il suffit pour la Communauté de communes de conventionner avec l'un des deux organismes pour bénéficier du soutien des deux entités. Au vu de la proximité et de la qualité des échanges de travail avec le Département, la commission Environnement du 10 octobre 2013 a proposé de contractualiser avec celui-ci.

Pour assurer le suivi du Plan local de Prévention, un comité de pilotage composé d'élus et de techniciens doit être créé. La commission Environnement propose de désigner :

- Monsieur CROCHON, élu de Valflaunès,
- Monsieur LAGARDE, élu de Sainte Croix de Quintillargues,
- Monsieur PLAISANCE, élu de Combaillaux,
- Madame GUIN, agent de la Communauté de communes,
- Monsieur LADRECH, agent de la Communauté de communes.

| *Approbation à l'unanimité*

Autorisation de signature d'une convention de prêt d'une statue-menhir avec la commune de Viols-le-Fort

Une convention doit intervenir, définissant les conditions d'accueil et d'exposition d'une statue-menhir confiée par la commune de Viols-le-Fort à la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup. Cette statue-menhir, d'une valeur de 4 500 €, sera prêtée à titre

gracieux, pour une durée de cinq ans à compter du 9 décembre 2013, au Musée du Pic Saint-Loup aux Matelles, où elle sera exposée.

| *Vote à l'unanimité*

Autorisation de signature de la convention avec l'Institut de Formation des Adultes et de Développement (IFAD) de Ganges

La convention passée avec l'IFAD de Ganges le 30 octobre 2011 pour la mise en place et le fonctionnement du projet Relais Infos Service Emploi (RISE) en trois lieux d'accueil - Saint-Martin-de-Londres, Saint-Mathieu-de-Trévières et Vailhauquès – arrive à échéance le 31 décembre 2013.

Il est proposé de signer une nouvelle convention pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014, pour un montant annuel de 61 000 €.

| *Vote à l'unanimité*

Autorisation de signature d'une convention de partenariat pour l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 Hautes Garrigues du Montpelliérais

Le site Natura 2000 Hautes Garrigues du Montpelliérais s'est doté d'un document d'objectifs (docob) validé par le comité de pilotage du site le 23 septembre 2013. En application de ce document, l'animation du site, qui vise à la mise en place des actions, va débuter.

Une convention pour l'élaboration du docob avait été signée le 26 juillet 2012 entre les six établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés : Grand Pic Saint-Loup, Vallée de l'Hérault, Cévennes Gangeoises et Suménoises, Lodévois-Larzac, Pays de Lunel et Montpellier Agglomération.

A l'instar de cette convention, il est proposé de mettre en place une nouvelle convention de partenariat administratif et financier afin d'animer le docob du site.

- **Budget prévisionnel de l'animation du DOCOB et plan de financement**

Financeurs	Montant total sur 15 mois	Pourcentage de financement
Europe (Fonds européen agricole pour le développement rural - FEADER)	15 886,95 €	40 %
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie	16 313,05 €	40 %
Autofinancement des EPCI	8 050,00 €	20 %
Total	40 250,00 €	100 %

Tableau 1 : budget prévisionnel de l'animation du DOCOB et plan de financement

La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, en tant qu'animateur de ce site, recevra les subventions et procédera aux appels de fonds d'autofinancement nécessaires auprès des cinq autres collectivités.

La répartition de la charge financière entre les EPCI fait l'objet d'une pondération intégrant, pour chaque EPCI, la superficie (pour 70 %) et la population des communes concernées (pour 30 %).

- **Répartition prévisionnelle de la charge financière entre les six EPCI**

Collectivité	Surface concernée	Population concernée	Total sur 15 mois
CC du Grand Pic Saint Loup	68,29 %	69,16 %	5 518,29 €
CC de la Vallée de l'Hérault	23,05 %	22,38 %	1 839,31 €
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	3,69 %	1,95 %	255,29 €
CC Pays de Lunel	1,89 %	2,51 %	166,96 €
CC Lodévois Larzac	1,90 %	1,24 %	137,02 €
CA de Montpellier	1,18 %	2,75 %	133,13 €
Total	100 %	100 %	8 050 €

Tableau 2 : répartition prévisionnelle de la charge financière entre les six EPCI

Le Conseil de Communauté approuve le projet de convention de partenariat administratif et financier à intervenir entre les six EPIC concernées. Pour ce qui concerne la part de la Communauté de communes, les financements nécessaires seront prévus au budget.

| *Vote à l'unanimité*

Affaires financières

Mise en place d'une ligne de trésorerie

Il a été prévu au budget la cession de divers biens dont le produit figure au budget 2013 pour un montant de 4 700 000 €. Le produit de ces cessions devait permettre notamment le financement de la part de la Communauté de communes pour la piscine. Parmi ces cessions figuraient pour partie les terrains situés sur la commune de Saint-Clément-de-Rivière. La procédure ayant pris du retard, les ventes effectives n'interviendront qu'en 2014, pour partie en janvier/février et le solde en juillet 2014, pour un total de 6 441 400 €. C'est pourquoi il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie.

Une consultation a été lancée auprès de trois établissements bancaires pour la mise en place d'une ligne de trésorerie de 2 300 000 € : le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon et la Banque postale.

La commission Finances a examiné les offres présentées lors de sa session du 12 novembre 2013 : seule la proposition la Banque Postale répond à la demande formulée auprès de ces trois établissements.

Les principales caractéristiques de cette ligne de trésorerie sont les suivantes :

- Nature : ligne de trésorerie utilisable par tirages
- Montant maximum : 2 300 000 €
- Durée maximum : 364 jours
- Taux d'intérêt : Eonia + marge de 1,65 % l'an
- Date d'effet du contrat : 16 décembre 2013
- Date d'échéance du contrat : 15 décembre 2014
- Commission d'engagement : 3 450,00 € soit 0,15 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
- Commission de non utilisation : 0,20 % du montant maximum non utilisé
- Modalités d'utilisation :
 - tirages / versements
 - procédure de crédit d'office privilégiée
 - montant minimum de 10 000 € pour les tirages

| *Vote à l'unanimité*

Admission de titres en non-valeur

Monsieur Garcia, Trésorier, a fait parvenir à la Communauté de communes un état des taxes et produits irrécouvrables pour un montant de 2 031,68 € de titres concernant le budget principal, pour 1 967,68 €, et le budget eau potable, pour 64 €.

La commission Finances a examiné la demande d'admission en non-valeur de ces titres lors de sa séance du 12 novembre 2013 et a émis un avis favorable.

Le Conseil de Communauté décide l'admission en non-valeur des titres présentés et accorde décharge au comptable des sommes concernées. Le financement de la dépense est prévu au budget.

| *Vote à l'unanimité*

Demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2014

Suite à la fusion des 3 intercommunalités en 2010, puis au regroupement des effectifs et au développement de certains services, une location temporaire de locaux a été contractée cette année. Cette location a engendré un éclatement du personnel administratif sur deux sites sans régler le problème du manque de salles de réunion. C'est pourquoi, il est proposé de réfléchir à une deuxième extension de l'Hôtel de la Communauté.

Au préalable, il convient de mener des études de faisabilité (techniques, spatiales, économiques, financières) et de programmation (identification et quantification du besoin). Une enveloppe de 16 000 € HT sera consacrée à ce travail dont l'objectif est de cadrer précisément les résultats attendus, le contenu des travaux et la mission pouvant être confiée à une maîtrise d'œuvre.

Ces études peuvent faire l'objet d'une subvention au titre de la DETR 2014 comme l'indique une circulaire adressée à la Communauté de communes par la Préfecture le 23 septembre dernier. Une demande de subvention sera déposée auprès des services de l'Etat pour mener à bien ces études préalables.

| *Vote à l'unanimité*

Demandes de subvention pour l'acquisition des terrains du Ravin des Arcs

La commission Environnement, réunie le 10 octobre dernier, a émis un avis favorable à l'acquisition, par la Communauté de communes, des terrains du Ravin des Arcs situés sur la commune de Notre-Dame-de-Londres.

L'acquisition est susceptible d'être subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, le Département de l'Hérault, l'Etablissement Public Foncier Régional et la Région Languedoc-Roussillon.

Des demandes de subvention seront déposées auprès de ces différents organismes.

| *Vote à l'unanimité*

Assujettissement des activités piscine à la TVA

Par délibération en date du 29 octobre 2013, le Conseil de Communauté a retenu la société Vert Marine comme délégataire pour l'exploitation de la piscine intercommunale, dont les travaux seront achevés fin 2013.

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre d'un partenariat public-privé avec le consortium AUXIFIP: afin de permettre la récupération de la TVA qui sera réglée à celui-ci, il convient de demander l'assujettissement des activités piscine à la TVA.

Dans la mesure où cette activité n'a pas un caractère industriel et commercial et que le nombre d'opérations, tant en dépenses qu'en recettes, sera limité, la création d'un budget annexe ne sera pas nécessaire. Il conviendra simplement d'individualiser ces opérations à travers un code fonction dédié.

Les services fiscaux, déjà consultés sur ce point, ont émis un avis favorable.

| *Vote à l'unanimité*

Pôle d'Excellence Rurale « Excellences en Pic Saint-Loup »

Le Conseil de Communauté du 17 septembre 2013 a validé les grandes lignes du programme d'actions à mettre en place dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale (PER) « Excellences en Pic Saint-Loup ».

Un programme détaillé et chiffré des actions est présenté aux membres du Conseil : ces actions, cofinancées par l'Etat, doivent être réalisées entre janvier 2014 et juin 2015.

Des subventions seront sollicitées auprès des différents partenaires : Etat, Région Languedoc-Roussillon, Département de l'Hérault...

Autres domaines de compétence

Vente de véhicules du service Cap sur l'Aventure

Une procédure de cession de véhicule va être lancée pour les véhicules suivants du service Cap sur l'Aventure :

- Pickup Toyota 4 x 4 : immobilisé depuis 10 mois, les frais de réparation dépassant sa valeur, il n'est plus adapté aux besoins du service.
- Quad 125 cm³ Yamaha Breeze3 115614 : immobilisé depuis 1 an, il est vétuste et n'est plus adapté aux besoins du service

Ces véhicules seront proposés à la vente en l'état et sans garantie.

Un appel à proposition d'achat sera lancé : les véhicules seront cédés à l'acquéreur ayant fait la meilleure offre.

Ces véhicules sont amortis et devront être sortis de l'actif. Des écritures de sortie de l'actif seront à réaliser.

Approbation des dossiers de déclaration d'utilité publique des forages de la Buffette et des Méjanel et abandon de l'exploitation du forage des écoles sur la commune de Saint-Clément-de-Rivière

Afin de pérenniser l'alimentation en eau potable de Saint-Clément-de-Rivière, la Communauté de communes mène une procédure de régularisation administrative des forages de la Buffette et des Méjanel. Les dossiers de déclaration d'utilité publique (DUP) seront officiellement déposés dans les prochaines semaines.

Le forage actuel des écoles est, quant à lui, destiné à être abandonné.

A ce titre, l'Agence régionale de santé Languedoc-Roussillon demande que le Conseil de Communauté approuve les dossiers de DUP des forages de la Buffette et des Méjanel et confirme sa volonté d'abandonner l'exploitation du forage des écoles.